



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le SIX du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

Nombre de conseillers en exercice à 22 membres.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine.

01 Votant par procuration :

Mme ROCHER Lucette ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

07 Excusés : BERTRAND David, DERBORD William, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette.

M Mattieu MANCEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 30 septembre 2025

Date de publication : le mercredi 8 octobre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE - 3.2 - ALIENATIONS

CESSION DU BIEN IMMOBILIER DU 5 RUE DE LA GENDARMERIE – CADASTRE AE 363 ET AE 361 (LOT 3)

DEL.2025-065

M. Le Maire expose :

La Commune a acquis en 2019, un bien immobilier situé 5 rue de la Gendarmerie cadastré AE 363 et AE 361 (lot3). Les travaux de rénovation de ce local ont été reportés en raison de leur importance.

La municipalité a réceptionné en septembre, une offre d'acquisition émanant de [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], d'un montant de 37 000 euros.

- Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 15 septembre 2025
- Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L3211 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé
- Vu l'avis du domaine en date du 09 octobre 2024 fixant la valeur vénale de ce bien à 42 000 € avec une marge d'appréciation de 10 % (avis échu le 9 avril 2026)
- Vu l'offre d'achat déposée par [REDACTED] par l'intermédiaire de l'agence CAPIFRANCE

✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- De céder à [REDACTED], domiciliés [REDACTED], le bien immobilier cadastré AE 363, 5 Rue de la Gendarmerie – 79 600 AIRVAULT et le bien cadastré AE 361 (lot 3 de la copropriété) 4 Rue du Dépôt à Sel – 79600 AIRVAULT.
- De fixer le prix de vente à 37 000 € (trente-sept mille euros). Les honoraires de négociation d'un montant de 4 500 € sont à la charge de la Commune.
- Que les actes soient rédigés par le notaire de l'acquéreur, qui prendra en charge l'intégralité des frais notariés.

- De donner pouvoir au Maire ou en cas d'empêchement au 1^{er} adjoint, pour entreprendre les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette opération
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Pour extrait certifié conforme, le 7 octobre 2025

Mattieu MANCEAU,
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251008-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2025

Publication le : 08-10-2025

~ 2 ~



Le Maire,



Olivier FOUILLET